

# De la vision stratégique au déploiement opérationnel

Mettre en place un programme efficient et sécurisant de lutte contre la corruption en contexte international

---



# Thématiques

- 1 Couverture réglementaire des activités
- 2 Cartographie des risques juridiques
- 3 Cartographie des risques de non-conformité
- 4 Hiérarchisation des risques de corruption et stratégie
- 5 “Design” du programme de lutte contre la corruption
- 6 Ne pas commettre d’infractions et atténuer les sanctions



## Risques juridiques

## Cartographie des risques juridiques

Évaluation théorique  
de l'exposition au  
risque juridique de  
corruption

Évaluation factuelle  
du traitement juridique  
anti-corruption

Connaissance de  
l'organisation  
juridique, des  
activités, et des  
réglementations  
anti-corruption  
applicables à  
l'entreprise

Hierarchisation  
des risques de  
corruption et  
stratégie  
décisionnelle

Elaboration du  
programme de  
lutte contre la  
corruption

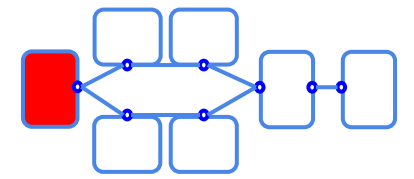
Évaluation du niveau  
de l'exposition de  
l'organisation aux  
risques de corruption

Évaluation des  
moyens de  
prévention des  
risques de corruption

## Risques de non-conformité

## Cartographie des risques de non conformité

## 2 Couverture réglementaire de mes activités en contexte international

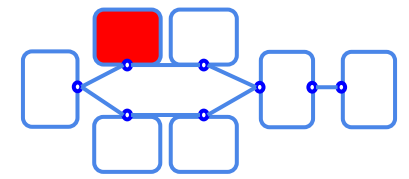


Impératif d’avoir en amont une compréhension **des** réglementations susceptibles de s’appliquer aux activités d’une organisation !

**Pourquoi ?**

Aucun texte n’interdit à une autorité de poursuite étrangère de se saisir de faits pour lesquels elle s’estimerait compétente.

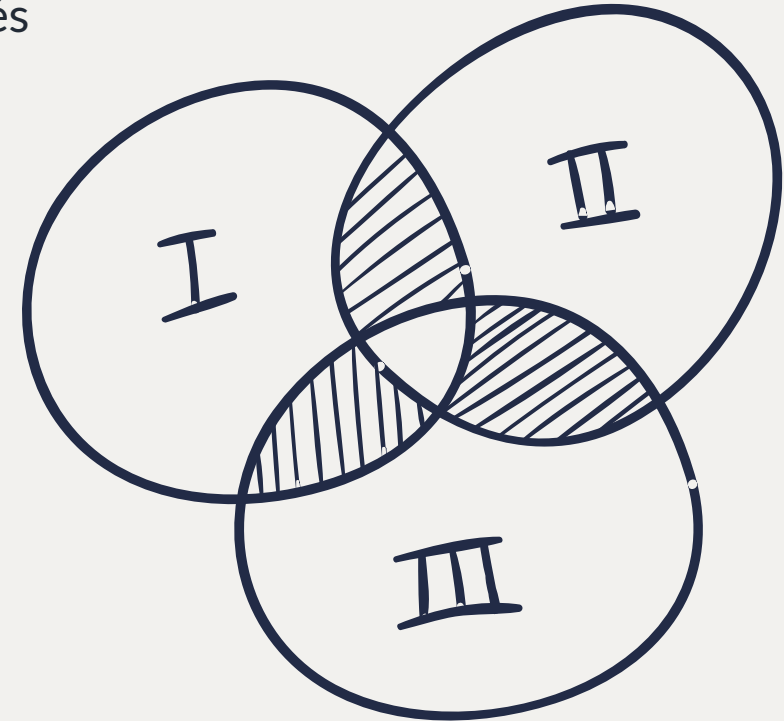


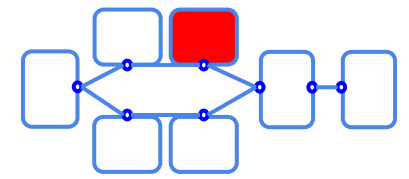


1. Analyse de l'organisation juridique de l'entreprise et de ses activités
2. Mapping des réglementations susceptibles de s'appliquer
3. Modalités de chaque réglementation retenue



« Evaluation théorique d'exposition juridique » © Vasco  
(Matière pour la cartographie des risques)



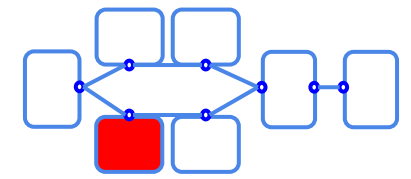


Mesure de l'occurrence de la réalisation des incriminations par activité dans une juridiction donnée ou soumise à une loi extra-territoriale.

*A titre indicatif ce que l'on doit faire au niveau juridique à ce stade*

- *Evaluation juridique des relations contractuelles avec les tiers*
  - *Analyse des contrats et des risques conformité ou non-conformité de ces contrats au regard des réglementations applicables*
- *Idem: Joint-Venture*
- ...

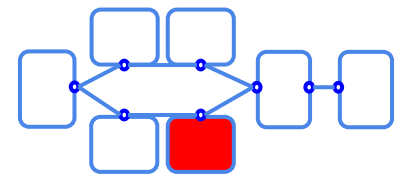
**« Evaluation factuelle d'exposition juridique »**



Mesure de la vulnérabilité de l'organisation aux risques de corruption. C'est ce qu'on appelle le "risque brut" ou "risque intrinsèque".

*Le niveau de vulnérabilité est évalué au moyen de 3 indicateurs :*

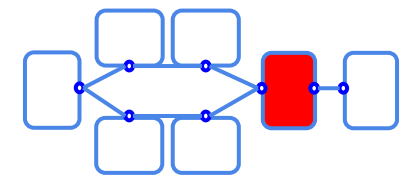
- *Une analyse des facteurs ou sources de risques : pays ou secteurs d'activité sensibles, nature des opérations, contrat à haute valeur commerciale et/ou particulièrement complexe, interactions avec les tiers....*
- *une probabilité d'occurrence : plus il y a de facteurs de risques plus la probabilité de survenue du risque est forte.*
- *Une appréciation des facteurs jugés aggravants (historique des incidents, recommandations d'audit...)*



Mesure de l'adéquation et de l'efficacité des moyens de prévention existants pour prévenir les risques de corruption.

*A titre indicatif, les moyens de prévention à évaluer peuvent être de différentes natures :*

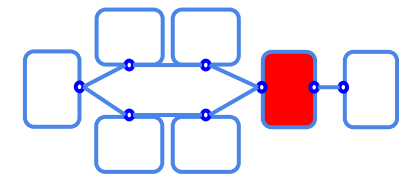
- *Les contrôles de 1er et 2nd niveau*
- *Les processus*
- *Les procédures*
- *Les politiques internes*
- *La gouvernance*
- *La formation et la sensibilisation*
- ...



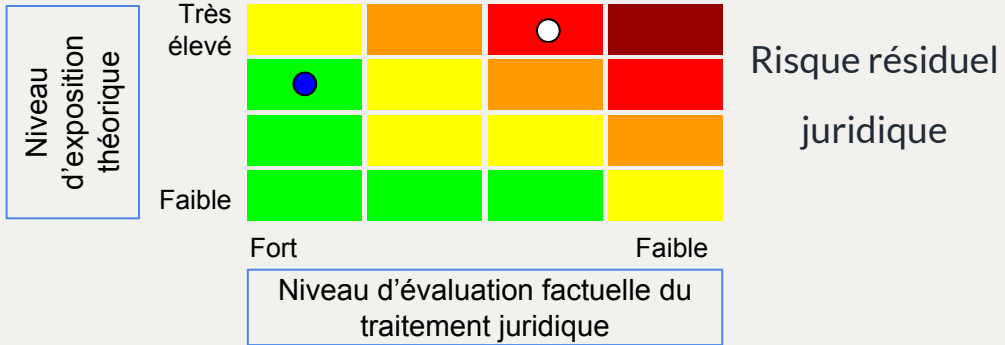
Chaque cartographie des risques juridiques et de non-conformité doit être réalisée et portée à connaissance des responsables juridiques, conformité et dirigeants des organisations.

Ces travaux amènent à une **très forte valeur ajoutée** lorsque l'on croise le niveau de risque résiduel de non-conformité et le niveau des impacts réglementaires car il apporte aux dirigeants la capacité de prendre des décisions stratégiques au regard des risques juridiques et de non-conformité.

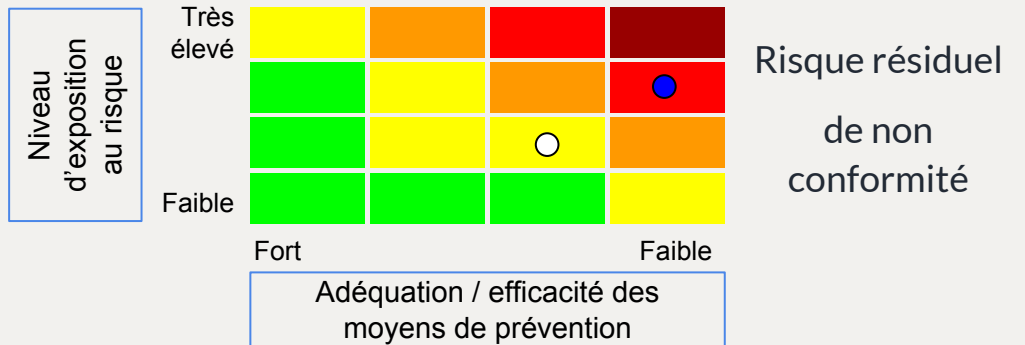
- Entité juridique A
- Entité juridique B



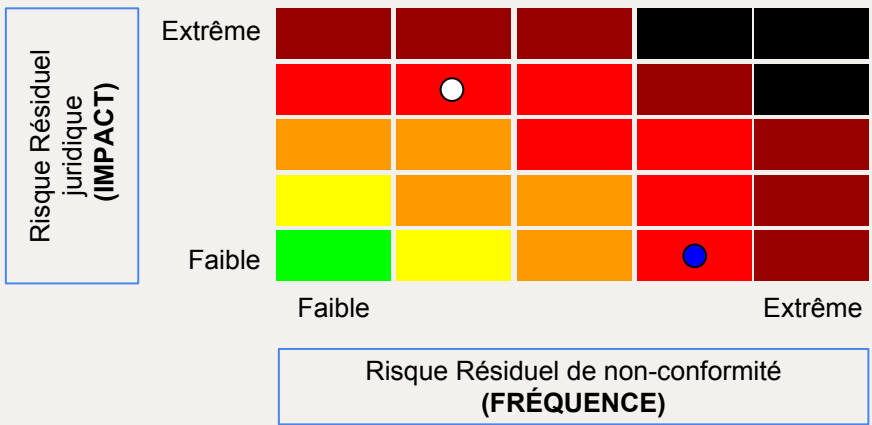
## Cartographie des risques juridiques



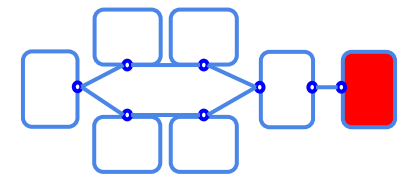
## Cartographie des risques de non conformité



## Cartographie globale intégrant approches juridique et conformité



Cette matrice permet de prioriser les actions juridiques (IMPACT) et/ou les actions de conformité (FRÉQUENCE) du programme de lutte contre la corruption en fonction de la criticité des risques résiduels et de l'analyse qui découle des deux cartographies



## Phase 1 – « Designer »

Sur cette base, en collaboration avec les pilotes de la cartographie des risques et les responsables juridique/conformité, **dessiner les processus de gestion des risques réglementaires et de non-conformité**

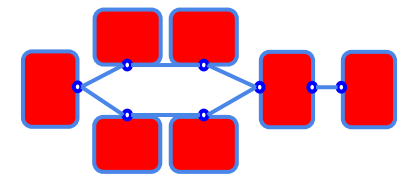
## Phase 2 – « Optimiser » l’aspect juridique et l’aspect conformité

Prendre en compte les attentes des régulateurs et des autorités de contrôle, les impacts réglementaires potentiels en fonction de chaque juridiction susceptible de s’appliquer et la mesure d’occurrence des risques de corruption en fonction des activités et des implantations.

*Avis juridiques communiqués à l’organisation selon les alternatives et les choix à opérer pour bâtir les processus*

*Orientations de conformité communiquées selon les alternatives et les choix à opérer pour atténuer les risques par l’ajustement du modèle économique et l’amélioration des moyens de prévention*





Rédaction d'un programme (des programmes) de conformité avec les documents complémentaires.

**Viser l'efficacité opérationnelle et juridique du programme de conformité et non pas son simple établissement pour limiter les infractions et atténuer, le cas échéant, les sanctions.**

### Description et justification du Programme de Conformité

- *Typologies d'Alertes à mettre en œuvre selon réglementations,*
- *Sanctions,*
- *Gestion des incidents, Confidentialité des avis si incidents,*
- *Vérification/mise en place des délégations, Contrats de travail, fonctions,*
- *Procédure des nouveaux contrats avec les tiers,*
- *Processus de gestion des alertes,*
- *Evaluation des tiers et des fournisseurs,*
- *Contrôles managériaux et opérationnels,*
- *Gouvernance nouveaux produits,*
- *Formation des collaborateurs,*
- ...

